

DOSSIER DE PRESSE 2024

LE MARCHÉ DU RECYCLAGE EN FRANCE EN 2023 & PERSPECTIVES 2024-2025

FEDEREC, la Fédération des Entreprises du Recyclage, dévoile les résultats de son Observatoire statistique annuel sur le marché du recyclage qui analyse, à travers différents indicateurs économiques et sociaux, l'état des filières du recyclage en France.

SOMMAIRE

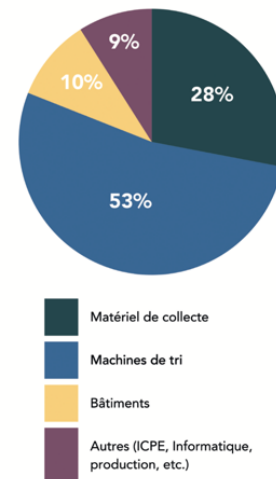
- I. Contexte général : résilience et investissements** p. 3 à 4
- II. Les filières à la loupe : si certaines s'en sortent, d'autres plongent** p. 5 à 13
- III. Les défis de l'emploi : stabilisation et montée en compétence** p. 13 à 14
- IV. Perspectives 2024 : vers une adaptation continue** p.15
- V. Infographies des indicateurs sociaux et environnementaux** p. 16 à 17

I. CONTEXTE GÉNÉRAL

« Comme beaucoup d'autres secteurs, nous faisons face à une inflation persistante, à une conjoncture économique incertaine et à un environnement géopolitique complexe. En 2023, notre chiffre d'affaires a reculé à 11,03 milliards d'euros, contre 11,6 milliards en 2022, ce qui illustre les défis actuels.

Notre secteur, qui se situe à l'interface entre la production de biens et la production des matières recyclées, se complexifie davantage. Pourtant, ce positionnement met en lumière notre contribution essentielle à l'économie circulaire. En dépit de la baisse du chiffre d'affaires, nous avons préservé les effectifs (+0,3%, soit 34 500 emplois) et accru les investissements de façon conséquente pour atteindre les 734 millions d'euros (soit +12% par rapport à 2022). Ces investissements se concentrent sur l'innovation technologique et la sécurisation de nos infrastructures, notamment face au risque incendie augmentant avec la présence des batteries au lithium dans les flux de déchets.

Répartition des investissements par typologie 2023



En parallèle, le cadre législatif et réglementaire se complexifie. Les lois récentes, telles que les lois AGEC, Climat-Résilience, ou encore Industrie Verte, imposent de nouvelles obligations et alourdissent la production administrative des entreprises, multipliant les interlocuteurs et leurs systèmes d'information. L'application de ces régulations bouleverse également les marchés industriels historiques, introduit des risques pour la concurrence et renforce la position de certains acteurs. Les filières REP, bien que créées dans l'idée de servir l'intérêt général, ne devraient pas se transformer en outils au bénéfice de quelques-uns.

Face à ces défis, FEDEREC s'est engagée à travailler étroitement avec les parlementaires, le gouvernement et divers partenaires pour réformer les filières REP, en s'appuyant sur les recommandations du rapport commandé par la Première ministre Elisabeth Borne.

Notre priorité est de replacer l'intérêt général au cœur du système, afin de protéger les emplois, renforcer notre présence locale et soutenir les investissements nécessaires à la transition vers une industrie plus décarbonée ».

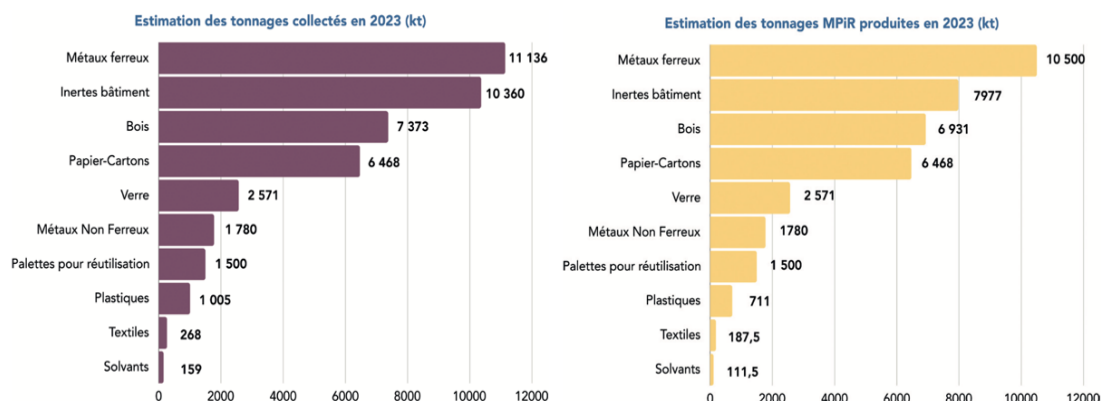
François EXCOFFIER, Président de FEDEREC

II. FILIÈRES DU RECYCLAGE : LA CRISE A EU DES RÉPERCUSSIONS INÉGALES, SI CERTAINES S'EN SORTENT D'AUTRES PLONGENT

« En 2023, les entreprises du secteur du recyclage ont su maintenir un haut niveau d'activité malgré les chocs économiques, politiques voire géopolitiques répétés et ce, en s'adaptant aux changements dans les équilibres commerciaux et aux rapides fluctuations du marché mondial. Les Européens, et en particulier les Français, manifestent un intérêt accru pour les produits respectueux de l'environnement, offrant des opportunités au secteur.

Cependant, l'inflation persistante a maintenu des prix élevés, ce qui a pénalisé des industries comme l'automobile et la construction, entraînant une réduction des volumes de déchets collectés et de matières recyclées. La collecte globale a diminué d'environ 3% par rapport à 2022, avec des baisses dans les volumes de déchets de métaux ferreux, de papiers-cartons, et de biodéchets, tandis que les déchets de métaux non ferreux, de textiles, et de bois ont connu une augmentation. Quant à la filière des déchets du bâtiment, si elle a su résister, elle reste à un point de bascule compte tenu des modifications inhérentes à la REP PMCB. » indique **Manuel Burnand, Directeur général de FEDEREC.**

En 2023, les entreprises du secteur ont pu produire près de 31 millions de tonnes de matières premières issues du recyclage (MPiR), ou bien 39 millions de tonnes en incluant les granulats inertes issus du BTP.



Côté chiffre d'affaires global du secteur, celui-ci a chuté de 4,9% avec des disparités importantes selon les filières. Les plastiques et papiers-cartons ont vu leurs prix s'effondrer, tandis que les métaux non ferreux ont enregistré de meilleures performances qu'anticipées sur les marchés internationaux.

« Pour 2024, les perspectives sont mitigées : si certaines filières pourraient encore s'en sortir, la majorité des entreprises s'attend à une baisse significative du chiffre d'affaires, jusqu'à -25% en volume et en revenus dans les pires cas. » analyse **Manuel Burnand.**

Les filières à la loupe

- Métaux ferreux : de nombreuses difficultés, mais la filière résiste

La situation reste difficile pour **les opérateurs, affectés par les évolutions réglementaires en France et en Europe**, par un **marché domestique en difficulté**, ainsi que par **des concurrents internationaux** appliquant des politiques tarifaires **difficiles à concurrencer**. Ainsi, en 2023, la collecte des ferrailles a diminué de 4%, avec un total de 11,13 millions de tonnes collectées. Les volumes issus des Véhicules Hors d'Usage (VHU) ont augmenté de 5,6%, atteignant 1,23 million de tonnes. Cependant, **le marché reste sous tension en raison de la baisse de la demande industrielle**, en particulier dans le secteur de l'automobile.

Les ventes en France régressent avec le recul de la demande mais représentent toujours une part importante des débouchés des ferrailles (42% des volumes).

Au final, en 2023, **le chiffre d'affaires issu de la vente des ferrailles recyclées en France s'établissait légèrement en dessous des valeurs de 2022 (- 3 %), autour des 2,192 milliards d'euros.**

➤ Et pour 2024/2025 ?

Les perspectives industrielles dessinent **un environnement complexe pour le secteur de l'acier.**

La Turquie augmente ses importations alors que l'Allemagne subit un important ralentissement industriel. La Chine et l'Inde demeurent des moteurs de la consommation d'acier recyclé. **Les entreprises françaises souffrent de la désindustrialisation. L'amélioration pourrait venir de la réouverture d'usines et d'une régulation plus stricte** sur l'incorporation de matériaux recyclés, bien que des risques subsistent, notamment des fluctuations de la demande et les taxes sur l'acier chinois. **La réduction des prix de l'énergie en France est espérée pour améliorer la compétitivité internationale des matières premières issues du recyclage en France.**

- Métaux non ferreux : une légère reprise grâce à la demande européenne

Le marché des métaux non ferreux se stabilise **en 2023**, après une période de forte volatilité post-Covid. **La collecte a augmenté de 2,4%**, notamment tirée par la croissance des marchés liés à l'électrification. La hausse s'est principalement concentrée sur les principaux canaux de collecte, comme l'achat au détail, la collecte des déchets directement auprès des usines ou encore le gisement en croissance des métaux issus des DEEE.

L'aluminium reste le métal non ferreux le plus recherché, suivi de l'inox et du cuivre. Ces métaux bénéficient d'une forte demande dans de nombreux secteurs, dont l'électronique et l'automobile. Les ventes de plomb et de batteries recyclés ont en revanche diminué, en partie en raison du ralentissement de l'industrie automobile.

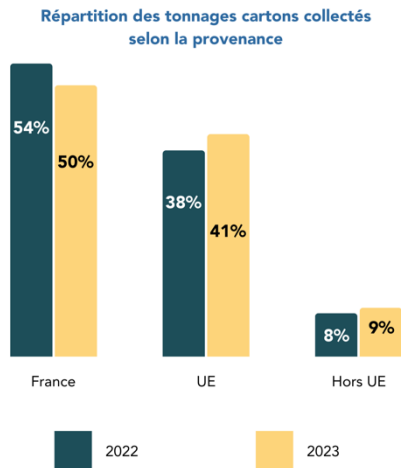
Le marché français a tiré les ventes à la hausse, tandis que les exportations hors UE ont baissé, principalement en raison du ralentissement économique en Asie. Les prix européens redevenant compétitifs, l'UE reste la principale destination des ventes. Seuls

5,5% des ventes ont été orientées hors de l'UE.

➤ **Et pour 2024/2025 ?**

Pour les métaux non ferreux, **tout sera question d'adaptation face aux évolutions réglementaires**. L'industrie souffre du ralentissement de la construction et de l'automobile. La Fédération Française du Bâtiment évoque **une baisse d'activité de 4,4 %** au premier trimestre 2024 **et un second semestre difficile**, aggravé par une baisse de la demande et des taux d'intérêt encore élevés. **L'incertitude demeure autour des impacts des REP VHU et Batteries** sur les prix de l'aluminium et du cuivre, avec des éco-organismes et systèmes individuels pouvant profondément modifier les relations commerciales des entreprises du recyclage, notamment au travers de leur souhait d'intégrer un droit de préférence sur la matière.

- **Papiers-cartons : des activités stables mais des cours qui s'effondrent**



2023 a été contrastée avec un tonnage collecté de 6,468 millions de tonnes, en baisse de 1,5 % par rapport à 2022, tandis que **le chiffre d'affaires a chuté** de 962 à 550 millions d'euros **en raison de la baisse des cours des matières recyclées**. La collecte sélective des déchets ménagers est restée stable, mais la collecte industrielle a reculé de 4 %. Les emballages représentent 80 % des volumes, en hausse dans les flux issus de la collecte sélective. En revanche, la collecte de papiers a baissé de 10 %, impactée par l'expérimentation Oui Pub. **La consommation française de papiers-cartons a diminué de 9 %, entraînant une augmentation des exportations** vers l'Allemagne et l'Asie.

➤ **Et pour 2024/2025 ?**

Les perspectives sont marquées par **des évolutions significatives concernant les Responsabilités Élargies des Producteurs (REP)**. Sur le plan économique, la consommation reste faible en France et en Europe, dans la lignée de 2023, avec une légère reprise des prix au second semestre. L'arrivée de nouvelles installations consommant des matières recyclées dans le nord-ouest de la France soutient le marché en 2024, et d'autres ouvertures sont attendues début 2025. Sur le plan réglementaire, **2024 voit la fusion des REP Emballages Ménagers et Papiers-Graphiques avec l'agrément 2024-2029**, ainsi que l'agrément de CITEO PRO **sur la REP ER*** et la **préfiguration de la REP DEIC***, qui couvrira tous les emballages industriels et commerciaux à partir de 2025. Par la voix de sa fédération, **la filière négocie les modalités de mise en œuvre de ces REP avec une attention particulière apportée au modèle et à la traçabilité**. **Au niveau européen**, des négociations se poursuivent pour une sortie de statut de déchet pour les papiers-cartons, avec la **nécessité de protéger le système français**.

- Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) : une belle progression

La collecte des DEEE a augmenté de 8% en 2023, atteignant 1,04 million de tonnes. **La filière évolue en cohérence avec l'essor des équipements numériques et des objets connectés**, mais elle doit **également faire face à d'importants défis technologiques** en raison de la **présence croissante de batteries au lithium** dans ces objets et donc dans les flux de déchets. À noter aussi que **les panneaux photovoltaïques usagés représentent une catégorie spécifique de DEEE en belle croissance**. Le dernier recensement fait état de 5 207 tonnes collectées sur l'année 2023 contre 3 582 tonnes en 2022, soit une hausse d'environ 45 %.

➤ Et pour 2024/2025 ?

Les enjeux pour les deux prochaines années sont centrés sur **plusieurs défis clés**. FEDEREC participe activement aux consultations pour **prévenir les incendies liés aux batteries lithium-ion** et suit la **réorganisation de la filière REP Batteries** (dont le périmètre sera élargi) et la réforme de la Convention de Bâle pour les transferts transfrontaliers de DEEE, prévue en 2025. La récupération de matériaux critiques et stratégiques devient une priorité européenne avec le **Critical Raw Materials Act**. La **révision de la directive DEEE** inclut de nouveaux équipements comme les éoliennes et impose l'intégration de matières recyclées dans certains produits. Enfin, **la filière DEEE se restructure pour traiter les ballons d'eau chaude et éliminer les gaz fluorés** à fort potentiel de réchauffement climatique.

- Déchets du bâtiment : une année marquée par la crise du BTP et les défis de la mise en place de la REP PMCB

Le bilan 2023 du secteur de la construction révèle un **contexte économique difficile**, marqué par une baisse de 17 % des mises en chantier. **Le ralentissement du secteur, notamment dans le logement neuf, impactera lourdement la gestion des déchets**. Alors que le gisement des déchets du BTP est estimé à 42 millions de tonnes, et en hausse de 4,7 %, les opérateurs ont collecté 20 kt de moins qu'en 2022, mais cette baisse est surtout due à une réorganisation du maillage des points de reprise de la REP PMCB. Lancée en mai 2023, cette REP se heurte à **des difficultés de déploiement**, notamment d'un moindre recours aux déchetteries professionnelles qui géraient la plupart des flux auparavant, qui révèlent les ajustements nécessaires du cahier des charges.

➤ Et pour 2024/2025 ?

Les enjeux pour 2024 et 2025 soulignent la **nécessité de réformes** dans la filière de gestion des déchets. La **concurrence entre éco-organismes provoque un nivellement**

par le bas des écocontributions, tandis que les **barèmes de soutien apportés aux opérateurs sont insuffisants** et incohérents par rapport aux réalités techniques et territoriales des opérateurs. Un ajustement des méthodologies de fixation des barèmes est indispensable. La filière est également alourdie par une charge administrative croissante liée à la traçabilité et à la multiplicité des systèmes informatiques utilisés. L'intégration de matières premières issues du recyclage dans les produits neufs est essentielle pour fluidifier le recyclage, nécessitant sensibilisation et développement de l'offre. **Les évolutions attendues, combinées aux retards actuels, feront donc de cette période un moment clé pour enfin stabiliser la filière et lui rendre de la visibilité.**

- **Déconstruction automobile : la profession inquiète avec la publication des textes réglementaires sur la REP VHU (Véhicules Hors d'Usage)**

En 2023, la production de voitures neuves reste à un niveau bas pour la cinquième année consécutive, malgré une hausse de 15 % des immatriculations par rapport à 2022.

La ventilation du marché évolue avec des segments extrêmes en croissance (véhicules sans permis, SUV). Les véhicules électriques continuent de gagner des parts de marché (+ 3 points, atteignant 17 %), tandis que les hybrides rechargeables sécurisent 8 % et que les véhicules thermiques continuent de souffrir du malus écologique (-32 % entre mars 2023 et mars 2024). Cette configuration de marché et la composition des véhicules fait par conséquent évoluer la typologie des flux de matières sur les centres de recyclage.

➤ **Et pour 2024/2025 ?**

L'introduction de la REP VHU et la signature précipitée de contrats avec éco-organismes et systèmes individuels risquent de placer les centres VHU sous un contrôle accru des constructeurs automobiles. Avec déjà 5 agréments délivrés pour 2024-2029, l'entrée en vigueur de la REP va introduire de grands changements : nouvelles exigences de traçabilité, technologies avancées et un reporting détaillé, les entreprises de recyclage sont en passe de devenir des entités essentiellement administratives au détriment de la dépollution et la valorisation des VHU. L'augmentation des surfaces de sites pour répondre aux objectifs de réemploi sera difficile pour beaucoup de centres de déconstruction, laissant entre 300 et 600 d'entre eux potentiellement exclus du nouveau système, **ce qui pourrait favoriser le développement de la filière illégale dans certains territoires mal couverts et affecter la gestion des épaves.**

- **Solvants : peu de visibilité pour une filière ralentie**

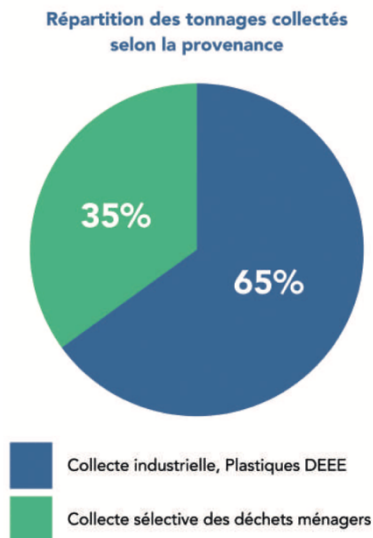
Le marché des solvants a connu un **ralentissement marqué**, avec une baisse de 5 % des tonnages entrants par rapport à 2022, atteignant 159 300 tonnes, et une chute de 7 % sur deux ans. La reprise partielle au second semestre n'a pas suffi à compenser la baisse du premier semestre, où pénurie de matières premières et hausse du coût de l'énergie ont obligé certains industriels générant des déchets à réduire ou suspendre leurs activités. **Le chiffre d'affaires des entreprises de régénération de solvants est**

resté relativement stable à 114,6 millions d'euros (-1,3 %), malgré une baisse de 4 % des volumes de solvants régénérés vendus, soit 111,5 kt. La performance de valorisation a été de 72 %.

➤ Et pour 2024/2025 ?

La filière reste confrontée à des difficultés économiques, notamment la faiblesse de la demande et de la collecte, ainsi qu'à une **baisse des prix des solvants neufs qui réduit la compétitivité des matières régénérées**. Les coûts élevés de production et le **manque de visibilité** pèsent sur la capacité des entreprises à maintenir les investissements nécessaires à la conformité réglementaire.

- **Plastiques : recul de la collecte en 2023 face à la chute des prix et au ralentissement économique**



La filière des plastiques a confirmé une **tendance baissière amorcée en 2022**, avec une diminution de 4,2 % du volume total collecté, soit 1 004 700 tonnes de plastiques en 2023 (contre 1 048 755 tonnes en 2022), toutefois maintenue juste au-dessus du seuil symbolique d'un million de tonnes atteint en 2021. La baisse de la demande en matières premières issues du recyclage (MPiR) en début d'année, due à la chute des prix des matières vierges, a contribué à ce recul, amplifié par le ralentissement général de l'économie. La collecte des plastiques ménagers s'est maintenue à 346 900 tonnes grâce à l'extension des consignes de tri, tandis que la collecte industrielle a chuté de 7 %, soit 40 000 tonnes de moins qu'en 2022. La collecte provient majoritairement des emballages (65 %), du

secteur du bâtiment (11 %), des plastiques issus de D3E (6 %) et de l'agrofourriture (5 %). **Le chiffre d'affaires de la filière a plongé de 55 %, revenant à 175 millions d'euros, en raison de la baisse des prix des matières.**

Les usines françaises ont régénéré 711 kt de matière en 2023, avec des hausses pour certains polymères comme le PS et le PE, mais une baisse notable pour le PET et le PP.

➤ Et pour 2024/2025 ?

La filière fait face à **des défis économiques et réglementaires**. La demande en matières recyclées reste freinée par la **concurrence des matières vierges**, et la **volatilité du marché** inquiète les acteurs. De **nombreuses évolutions réglementaires** sont attendues en France et en Europe. Cela concerne notamment l'introduction progressive d'obligations d'incorporation pour les plastiques recyclés (25 % seront imposés pour les bouteilles en PET d'ici 2025), le lancement de **nouvelles filières REP** (Responsabilité Élargie des Producteurs), la **mise en place de la Directive Plastique à Usage Unique** et le Règlement sur les transferts de déchets transfrontaliers. Des **discussions autour de la directive européenne** sur les véhicules hors d'usage (VHU) et du Règlement

REACH sur les produits chimiques PFAS pourraient également influencer le recyclage et l'incorporation de certaines résines plastiques.

- **Verre : résilience de la filière malgré un ralentissement économique et la baisse de la consommation domestique**

La filière a montré une certaine résistance face au ralentissement économique général. La collecte de verre ménager a baissé de 2 %, atteignant 2 313 000 tonnes, en raison de la réduction de la consommation domestique, notamment dans les vins et spiritueux (en France comme à l'export). La collecte de verre plat industriel, en revanche, a augmenté de 2 %, avec 257 600 tonnes collectées. **Le chiffre d'affaires de la filière a progressé, atteignant environ 157,6 millions d'euros, grâce à la dynamique de l'incorporation de calcin** (déchets de verre broyés, nettoyés et recyclés en substitution de matière vierge) **en France, qui a représenté 96 % des tonnages vendus.**

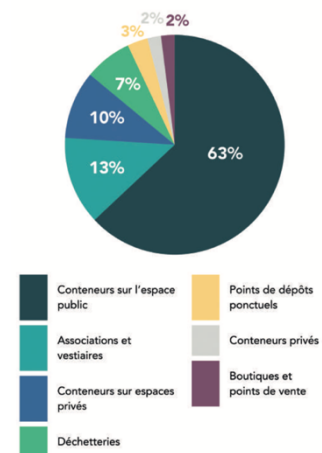
- **Et pour 2024/2025 ?**

Dès 2024, la filière anticipe une baisse de 10 à 15 % de la consommation de verre ménager, particulièrement dans les segments des bouteilles et des spiritueux. L'augmentation du taux d'incorporation de calcin devrait aider à absorber une partie des volumes excédentaires. Les événements sportifs majeurs de 2024, tels que les Jeux Olympiques et l'Euro, devraient stimuler la consommation de verre d'emballage. Le déploiement de la REP PMCB se poursuivra avec la mise en place de zones de réemploi dans les déchetteries professionnelles, tandis que les filières REP Emballages de la Restauration et Emballages Industriels continueront de développer des solutions de réemploi pour le verre, dans le cadre de l'objectif de 10 % d'emballages réemployés d'ici 2027. **Les acteurs de la chaîne de valeur de la filière mettent en commun leurs efforts pour encore améliorer la recyclabilité du verre.**

- **Textiles : collecte en progression, mais un déficit persistant de capacités de tri**

La **collecte de textiles a légèrement augmenté** en 2023, passant de 260 403 tonnes en 2022 à 268 161 tonnes. Cette hausse est due, entre autres, à l'ajout de **nouveaux Points d'Apport Volontaire (PAV)**, qui sont passés de 47 406 en 2022 à 47 551 en 2023. **La filière souffre toujours d'un déficit structurel de capacités de tri.** En effet, seulement 187 510 tonnes de textiles ont été triées en France en 2023 (dont 15 à 20% ont rejoint les friperies européennes et 30% ont été envoyés en recyclage), et 80 651 tonnes triées à l'étranger. Malgré cette hausse de collecte, **le chiffre d'affaires de la filière est resté stable** à environ 180 millions d'euros, équilibré par la hausse du tri hors-France collecte et des coûts de l'énergie élevés en France.

Répartition par typologie de points de collecte



➤ **Et pour 2024/2025 ?**

Le cahier des charges de la **REP TLC (2023-2029)** fixe des objectifs ambitieux en matière de collecte et de tri en France, tandis que la **collecte séparée obligatoire des textiles est prévue en Europe** à partir de 2025. Cependant, la filière est confrontée à **des défis économiques**, comme la baisse de la demande en brut de collecte français et **des coûts de main-d'œuvre moins élevés à l'étranger**. Le traitement médiatique en 2023, avec des propositions de lois visant à interdire d'exporter des déchets textiles ou luttant contre la fast-fashion, a mis en lumière la **nécessité d'accroître la circularité de la filière**. Pour répondre aux objectifs, les acteurs devront intensifier leurs efforts sur la collecte (augmenter le nombre de PAV, lancer de nouveaux canaux de collecte) et sur le recyclage (développer des lignes de sur-tri automatisées).

- **Bois et palettes : stabilisation fragile malgré la hausse de la demande énergétique**

En 2023, **le marché du bois recyclé cherche un nouvel équilibre** après une année 2022 marquée par une crise énergétique et des tensions géopolitiques.

La collecte de déchets de bois reste stable, avec 7,373 millions de tonnes collectées (+1 %). Toutefois, **des baisses ont été observées dans la collecte via le Service Public de Gestion des Déchets (-227 kt), et la REP sur les Déchets d'Éléments d'Ameublement (-99 kt)**, en raison de la **baisse de consommation des ménages et de l'activité industrielle**. La collecte des rebuts de production (+403 kt) et des bois d'emballage (+151 kt) ont permis de maintenir l'activité. Les ventes de matières premières issues de la valorisation des déchets augmentent de 7,9 %, atteignant 6,930 millions de tonnes, du fait de la baisse des déchets envoyés en filière d'élimination et la hausse de la demande en bois énergie (+317 kt). Néanmoins, **le chiffre d'affaires chute de 4 % (301,5 M€)**.

➤ **Et pour 2024/2025 ?**

Pour l'avenir, les perspectives demeurent incertaines. La **collecte de déchets de bois continue de croître légèrement, mais la demande française reste faible**, notamment dans l'industrie des panneaux (qui constitue toutefois des stocks par prudence). **Les prix du bois B** (déchets de bois non dangereux, faiblement traités/peints/vernis) **baissent fortement**, et le **marché de l'énergie est toujours déséquilibré** entre l'offre et la demande. La REP PMCB devrait monter en puissance, tandis que la REP DEA doit stabiliser sa performance. Cependant, **l'introduction de la REP DEIC suscite des inquiétudes** quant à la gestion des emballages en bois. En 2025, **la demande en biomasse pourrait dépasser l'offre disponible, y compris à partir des déchets**, accentuant les tensions sur les prix. La filière devra relever **des défis liés à la décarbonation et à l'utilisation du bois pour l'énergie et le recyclage**.

Focus sur le reconditionnement des palettes

Reconditionnement des palettes : stabilité en 2023 mais des incertitudes face aux défis de 2024/2025

En 2023, environ 100 millions de palettes, représentant 1,5 million de tonnes, ont été collectées pour reconditionnement. Après deux années de forte activité en 2021 et 2022, le marché s'est stabilisé, en partie grâce à la popularité des palettes reconditionnées post-COVID, moins touchées par l'inflation des matières premières que les palettes neuves. Cependant, la baisse de la demande en 2023, due au ralentissement de l'activité économique et à l'arrivée de palettes neuves des pays de l'Est, a conduit à une augmentation des stocks de palettes reconditionnées chez les usagers. Cette situation, combinée à des coûts élevés de transport, de main-d'œuvre et d'énergie, a provoqué une contraction de 4 % du chiffre d'affaires. Malgré ces difficultés, 96 % des palettes collectées sont réemployées, 3 % sont valorisées en matière et 1 % sont broyées pour alimenter les centrales biomasse. Le marché des palettes reste intrinsèquement lié à la dynamique de l'économie française, avec un léger sursaut observé grâce aux Jeux Olympiques de Paris. L'entrée en vigueur de la REP DEIC en 2024, qui intégrera les palettes, doit être abordée avec précaution pour ne pas perturber une filière déjà parfaitement structurée et vertueuse. Des actions de sensibilisation sont nécessaires pour augmenter le taux de collecte sans déstabiliser les pratiques actuelles de réemploi et de gestion en circuits courts.

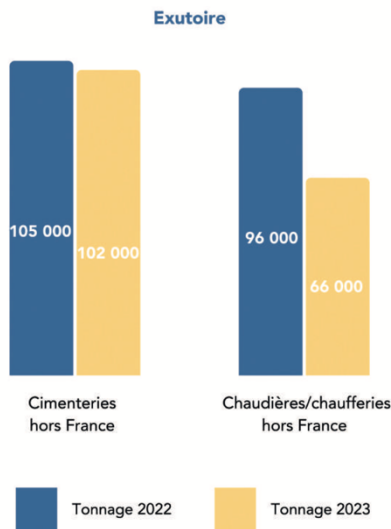
- **Déchets organiques : léger recul malgré un cadre réglementaire favorable**

Le marché de l'organique en France connaît en 2023 une **légère baisse de 3 %** du volume de biodéchets collectés par les opérateurs privés, atteignant 4,66 millions de tonnes, contre 4,8 millions en 2022. Ce recul intervient **malgré l'entrée en vigueur de l'obligation de trier à la source des biodéchets, prévue au 31 décembre 2023**. Les déchets verts représentent 34 % des volumes collectés, en légère augmentation. En revanche, **la part de biodéchets provenant des entreprises diminue, conséquence de l'inflation**. Les opérateurs ont revendu environ 1,2 million de tonnes de matière sèche. La méthanisation pourrait encore croître, mais chaque nouvelle installation dépend d'un approvisionnement minimal suffisant pour garantir sa viabilité.

➤ **Et pour 2024/2025 ?**

Pour 2024, **les efforts doivent se concentrer sur l'accompagnement des citoyens et des entreprises** au tri à la source des biodéchets, afin d'augmenter leur valorisation et tirer parti de leurs bénéfices. Cela aidera également à valoriser les emballages et les textiles présents dans les ordures ménagères et à diminuer la dépendance aux engrais chimiques importés.

- **Combustibles solides de récupération (CSR) : une progression lente faute de soutien suffisant**



En 2023, les CSR, créés à partir de déchets non recyclables, **peinent à s'imposer durablement dans le mix énergétique français**. Malgré leur double avantage de détourner des déchets de l'enfouissement et de remplacer des ressources fossiles importées, la consommation reste modeste. La capacité de production théorique des entreprises a atteint 2,5 millions de tonnes, mais la **consommation réelle n'a progressé que de 6 %**, atteignant 510 000 tonnes. Les cimentiers français sont les premiers consommateurs, avec 280 000 tonnes de CSR en 2023 (+17 % par rapport à 2022).

Les chaufferies collectives ont également augmenté leur utilisation de CSR, atteignant 61 000 tonnes (+59 %). L'export a, quant à lui, reculé de 17 %.

➤ **Et pour 2024/2025 ?**

Dans les prochaines années, la filière devra **mieux aligner les besoins des producteurs et des consommateurs**, en réponse à une demande croissante de décarbonation des matériaux et produits. La Fédération vise à promouvoir les bénéfices des CSR (économiques, logistiques, géopolitiques et environnementaux) et à explorer de nouveaux débouchés comme la pyrogazéification, la production d'hydrogène et d'électricité. En 2025, le développement des filières REP pour les déchets non dangereux renforcera la **nécessité d'une industrie CSR intégrée en France**.

III. LE DÉFI DE L'EMPLOI : STABILISATION ET MONTÉE EN COMPÉTENCES

En 2023, malgré les turbulences économiques et les défis structurels rencontrés par le secteur, **le marché du recyclage a réussi à maintenir un socle solide d'emplois**, avec une légère augmentation de 0,3 % par rapport à l'année précédente, portant le nombre total de salariés à 34 500 répartis au sein des 1 200 entreprises et 2 450 établissements du secteur. Cette stabilité témoigne de la force des entreprises du secteur, qui ont su préserver leurs effectifs malgré les baisses de volumes et les incertitudes du marché. Toutefois, on observe une **évolution dans la typologie des contrats et des emplois**. Alors que le recours aux contrats à durée déterminée (CDD) a légèrement augmenté (7 % des effectifs en 2023, contre 4 % en 2022), 89% des effectifs bénéficient de CDI. **Les entreprises de la branche accueillent également 1 032 alternants en 2023 (+9,9% par rapport à 2022)**. **La part des cadres au sein des entreprises du recyclage continue quant à elle de progresser**, représentant désormais 14 % des salariés.

Cette transformation des emplois s'explique en partie par la **complexification des métiers**, nécessitant des compétences techniques accrues et une gestion plus pointue, notamment dans des secteurs confrontés à des **enjeux environnementaux et technologiques majeurs**, comme la gestion des DEEE ou des batteries au lithium. La **digitalisation croissante** des processus et l'**intégration de nouvelles technologies** de tri automatisé ou de gestion des flux de matériaux renforcent également ce besoin d'expertise et d'ingénierie au sein des équipes.

Le secteur mise également sur l'avenir, avec un **fort accent mis sur la formation professionnelle**. La **création de l'École Nationale des Métiers du Recyclage et de la Ressource (en2r)**, un centre de formation dédié aux métiers du recyclage, illustre cette volonté de préparer les générations futures aux défis d'un secteur en pleine mutation. Avec **plus de 10 000 postes à pourvoir d'ici 2030**, l'en2r vise à former une main-d'œuvre qualifiée capable de répondre aux nouveaux besoins du marché, tout en garantissant la transition écologique et industrielle.

Serge Ponton, Président de la Commission sociale et formation chez FEDEREC, souligne cette importance : *"Le secteur du recyclage est en pleine transformation. Nous devons anticiper les mutations à venir en formant des professionnels capables de gérer des technologies, des matières et des déchets toujours plus complexes, tout en assurant leur sécurité et en préservant la performance économique du secteur."*

Face à ces enjeux, l'adaptation des compétences et le développement des formations sont devenus des priorités absolues. Le secteur du recyclage, avec ses emplois non délocalisables, se positionne ainsi comme un acteur central de la transition écologique en France, offrant des perspectives stables et durables.

IV. PERSPECTIVES 2024 : VERS UNE ADAPTATION CONTINUE

L'année 2024 est déjà marquée par **plusieurs évolutions réglementaires majeures**, notamment avec l'application complète de la REP PMCB dans le secteur du bâtiment, la mise en place de la REP ER (pour les déchets Emballages Restauration) pour les déchets d'emballages ainsi que les travaux sur les REP VHU (Véhicules Hors d'Usage) et DEIC (Déchets Emballages Industriels et Commerciaux), qui pourraient redistribuer les flux de matériaux collectés et recyclés.

FEDEREC continue de **travailler étroitement avec le gouvernement** pour assurer une transition juste et durable du secteur, en maintenant l'emploi local et en favorisant l'investissement dans des technologies vertes et performantes.

Si le secteur du recyclage se prépare à une nouvelle année de défis, il attend aussi quelques opportunités. Malgré les difficultés rencontrées en 2023, notamment sur le plan économique, la filière, pilier essentiel de l'économie circulaire et de la transition écologique en France, continue d'avancer et de se structurer pour répondre aux besoins d'une économie plus durable et circulaire.

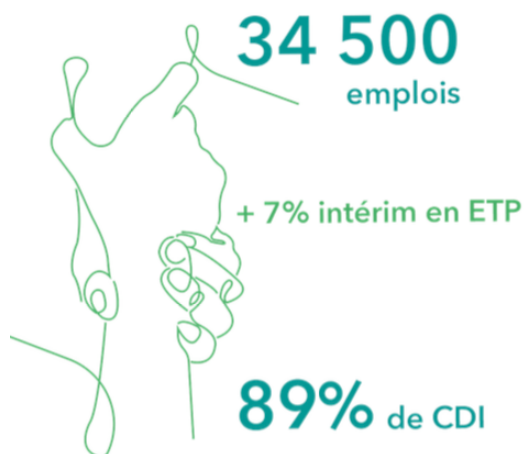
V. INDICATEURS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX EN INFOGRAPHIES



2023

LE MARCHÉ DU RECYCLAGE

Les Indicateurs Sociaux



Retrouvez FEDEREC sur les réseaux

Les Indicateurs Économiques



39 Mt

Matières Premières issues du Recyclage produites et vendues

MPIR produites et vendues : Métaux ferreux, aluminium, cuivre, plomb, zinc, laiton, bronze, bois, papier, carton, verre, plastiques, textiles, solvants, inertes du BTP



734 M€
d'investissements

11,03 Md€
de chiffre d'affaires

1 200 entreprises de recyclage, soit



2 450 établissements



2023

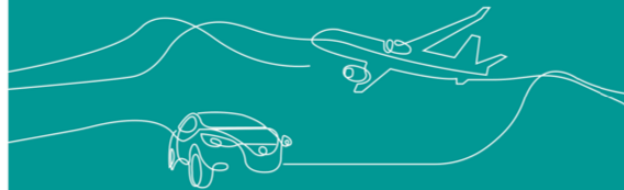
LE MARCHÉ DU RECYCLAGE

Les Indicateurs Environnementaux



Retrouvez FEDEREC sur les réseaux

23 Mt de CO₂ eq évitées grâce au recyclage



3,7% de l'empreinte carbone de la France

et équivalent aux émissions du transport aérien français en 2022 (données ADEME)

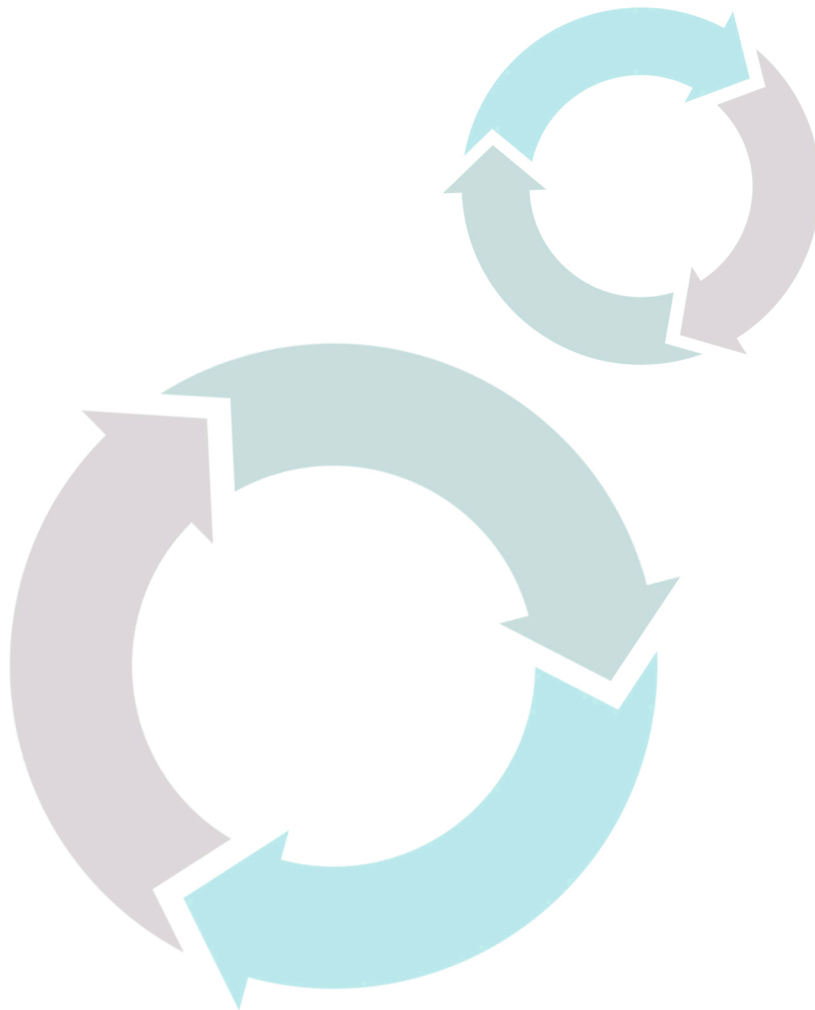


Le recyclage des déchets inertes collectés en France par les opérateurs gestionnaires de déchet représente

247

porte-avions Charles de Gaulle





À propos de FEDEREC

FEDEREC est la Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage. Elle est régie par le Livre IV, Titre 1^{er} du Code du Travail. Créée en 1945, **FEDEREC** représente 34 500 salariés, 1 200 entreprises soit 2 450 établissements, de la TPE au grand groupe, répartis sur l'ensemble du territoire français et dont l'activité consiste en la collecte, le tri, la valorisation matière des déchets industriels et ménagers ou le négoce/courtage de matières premières issues du recyclage. **FEDEREC** est structurée en 12 filières et 8 syndicats régionaux. [@Federec](#)